COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 30 MARS 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 30 mars à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 24 mars 2022 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni au siège communautaire situé à La Haye.

Présents : Mesdames Rose-Marie LELIEVRE et Stéphanie MAUBE, Messieurs Marc FEDINI, Christophe GILLES, Henri LEMOIGNE, Roland MARESCQ, Jean-Marie POULAIN et Thierry RENAUD.

En visioconférence : Madame Anne HEBERT et Monsieur David CERVANTES

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de votants : 12

En application de l'article L5211-10 et notamment les alinéas relatifs à la délégation de compétence par l'assemblée délibérante à son exécutif et de la délibération DEL20200722-165 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 transmise à la sous-préfecture de Coutances le 27 juillet 2020.

Décision exécutoire affichée

le ...06.../.....04./2022

DEC2022-007-BUREAU

ENFANCE-JEUNESSE : Validation de tarifs pour le séjour culturel de jeunes à Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL20200722-165 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire et notamment l'autorisant à fixer les tarifs des activités proposées pour les services à la population de la communauté de communes,

Considérant qu'un groupe de jeunes a émis le souhait d'aller visiter Paris en 2020 et que ce projet n'a pas pu aboutir à la suite de la crise sanitaire liée au Covid 19,

Considérant qu'un groupe de 14 jeunes, dont 4 de 2020, se mobilise depuis le mois de février 2022 pour relancer le projet et organiser un départ du 20 au 21 avril 2022 à Paris,

Considérant le budget prévisionnel de ce projet repris dans le tableau suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Transport (Train et métro)	600 €	Facturation aux familles sans autofinancement (14 jeunes x 90€)	1260 €
Visites de 3 musées (Louvre, Centre Pompidou et musée de l'Illusion)	310 €		
Hébergement (1 nuit)	960 €	PSO CAF et MSA	192 €
		Conseil départemental (Appel à projet Manche Ambition Jeunes)	466 €
Repas	224 €	COCM	176 €
Total	**2 094 €**	**Total**	**2 094 €**

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220330-DEC2022-007-BUR-AU
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Considérant que deux animateurs de la communauté de communes seront mobilisés pour les 2 jours dont la valorisation de ce temps de travail s'élève à 1 040 euros,

Considérant que ce temps de travail est déjà intégré dans le cadre du budget espace jeunes sur le temps des vacances d'avril 2022,

Considérant les tarifs proposés par les membres de la commission « Enfance-Jeunesse-Parentalité » sont les suivants :

Tarif d'entrée Minimum		30 €
Tarif participatif complémentaire	Niveau 0	60 €
	Niveau 1	50 €
	Niveau 2	40 €
	Niveau 3	30 €
	Niveau 4	20 €
	Niveau 5	10 €

Considérant que les jeunes devront payer un tarif minimum de 30 euros et un montant complémentaire en fonction du niveau de leur engagement pour récolter des fonds pour financer le séjour afin de ne pas payer le plein tarif de 90 euros.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, décident :

- la mise en œuvre du séjour culturel de jeunes à Paris les 20 et 21 avril 2022,
- le plan de financement tel que présenté précédemment,
- les tarifs proposés par les membres de la commission suivants :

Tarif d'entrée Minimum		30 €
Tarif participatif complémentaire	Niveau 0	60 €
	Niveau 1	50 €
	Niveau 2	40 €
	Niveau 3	30 €
	Niveau 4	20 €
	Niveau 5	10 €

- de rappeler que toutes décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain conseil communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Henri LEMOIGNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE * 50250 *

Accusé de réception en préfecture
050-200067031-20220330-DEC2022-007-BUR-AU
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.